



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-huitième session

Points 134 et 19 b) de l'ordre du jour

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

**Développement durable : suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**

## **Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**

### **Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.2/68/L.67](#)**

#### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteur* : M. Ken Siah (Singapour)

1. À ses 25<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, les 18 et 27 décembre 2013, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général ([A/C.5/68/19](#)) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.2/68/L.67](#). À la 25<sup>e</sup> séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant établi par le Comité ([A/68/7/Add.21](#)). La Commission était saisie du projet de décision déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Ghana ([A/C.5/68/L.12](#), sect. F) (voir par. 3).

2. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants ([A/C.5/68/SR.25](#) et [26](#)).



### Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.2/68/L.67](#), des ressources supplémentaires d'un montant de 762 600 dollars seront nécessaires au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, qui seront imputés sur le fonds de réserve.

---

<sup>1</sup> [A/C.5/68/19](#).

<sup>2</sup> [A/68/7/Add.21](#).